

Le RRFS : un outil syndical

- ▼ Une prestation de retraite garantie
- ▼ Un régime sous contrôle syndical
- ▼ Tous les surplus appartiennent exclusivement aux participants et aux participantes
- ▼ L'employeur ne peut pas prendre de congé de contribution
- ▼ Indexation des rentes si le régime est capitalisé (rendement espéré de 5 1/2%)



FTQ

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec)
H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000

Télécopie: 514 383-8001

Site Web: www.ftq.qc.ca

Pour plus de renseignements concernant le RRFS-FTQ

Adressez-vous à vos conseillères
et conseillers syndicaux.

Vous pouvez également consulter
le Site Web du RRFS-FTQ.
www.rrfs.ftq.qc.ca



RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL - FTQ

Les syndicats de la FTQ ont un outil syndical pour l'épargne et la retraite. Le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) permet aux syndicats affiliés, qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées, d'avoir accès à un meilleur régime de retraite.

Le RRFS est un régime à prestations déterminées qui propose une prestation pour les participants et les participantes et une cotisation fixe pour les employeurs.

Le RRFS : Un nouveau régime syndical de retraite à prestations déterminées

Disponible depuis juin 2008 :

Le nouveau RRFS est disponible depuis juin 2008 pour accueillir des groupes de participants et de participantes. Un comité de retraite, composé de représentants et de représentantes de plusieurs syndicats de la FTQ, administre le RRFS avec l'aide de nos actuaires.

Déjà, plusieurs syndicats locaux ont joint le RRFS et plusieurs autres, représentant plusieurs milliers de membres, ont exprimé leur intérêt envers le RRFS de la FTQ.

La prestation de retraite promise est en fonction des cotisations versées par les participants, les participantes et l'employeur. Le niveau de ces cotisations est décidé collectivement par l'unité d'accréditation.

Les sommes accumulées dans le régime sont confiées à SSQ Investissement et retraite. L'actif de la caisse de retraite est investi à 60 % en revenu variable et 40 % en revenu fixe auprès de gestionnaires choisis par le comité de retraite.

Régime à prestations déterminées (PD) : « *Un certain nombre d'études d'experts, aux États-Unis mais aussi au Canada, arrivent systématiquement à la conclusion qu'on en a plus pour son argent avec un régime PD. (...) Pour le même niveau de cotisations, le régime PD peut verser environ 2,60 \$ de rente pour chaque dollar retiré d'un régime à cotisation déterminée (CD) ou d'un REER.* »

- Extrait du cours de la FTQ « Investir nos caisses de retraite ».

Questions et réponses sur les RRFS

Qu'est-ce qu'un RRFS ?

Un régime de retraite par financement salarial (RRFS), est un régime à prestations déterminées pour lequel les participants et les participantes sont responsables des déficits et du solde du coût, plutôt que l'employeur comme c'était le cas pour les régimes traditionnels de retraite à prestations déterminées.

Quel est l'engagement de l'employeur et de nos membres dans un RRFS ?

L'engagement de l'employeur dans un RRFS se limite à verser sa contribution au régime, tel que négocié avec le syndicat. Dans le RRFS, ultimement, ce sont les participants et les participantes qui demeurent responsables des déficits et qui profitent des surplus de la caisse de retraite. Ils doivent donc s'engager à payer des contributions spéciales pour combler les déficits le cas échéant (chaque groupe en fonction de son passif).

Comment seront gérées les sommes accumulées pour payer les bénéfices ?

Les règles qui régissent le financement des RRFS sont très strictes. Une série de mesures préventives sont prévues dans la loi, dont l'obligation de créer une réserve pour indexation. De plus, le régime prévoit la conservation d'une marge de protection de 10% à même les surplus accumulés. Le comité s'est aussi doté d'une politique conservatrice de financement (5 1/2% de rendement espéré). Ces mesures rendent très peu probable l'apparition de déficits importants.

Quels sont les bénéfices pour les participants et les participantes ?

Comme tout régime à prestations déterminées, le participant ou la participante se voit garantir par le régime une rente de retraite payable à sa retraite (ex. : une rente de 40\$ par année de service ou un pourcentage du salaire gagné lors de l'année d'accumulation). Ce type de régime constitue un

meilleur outil de planification pour la retraite qu'un REER collectif ou encore un régime de retraite à cotisation déterminée.

Dans la mesure où le RRFS dégagerait des surplus d'actifs, à quoi serviront-ils ?

La loi prévoit que dans un RRFS, les surplus accumulés doivent d'abord servir à l'indexation des rentes des participantes et des participants actifs et inactifs (retraités et ayants droit). Une fois l'indexation accordée, le comité de retraite utilisera les surplus au seul bénéfice des participants et des participantes, tout en se gardant les marges de protection nécessaires pour réduire le risque de déficit.

Le RRFS-FTQ est-il bon pour un travailleur ou une travailleuses proche de la retraite ?

Le RRFS-FTQ est un bon régime, peu importe l'âge des personnes adhérentes. Les régimes publics ne couvrent pas suffisamment nos besoins après la retraite. Le RRFS-FTQ permet aux jeunes, comme à ceux plus proches de leur retraite, d'accumuler une rente de retraite, à moindre coût et sans avoir à supporter individuellement le risque des marchés financiers et le risque de manquer de capital.

